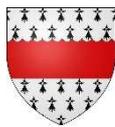

MAIRIE D'ANNEVILLE-EN-SAIRE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 08 février 2021

Le huit février deux mille vingt et un, à vingt heures trente, le conseil municipal d'Annaville-en-Saire, régulièrement convoqué, s'est réuni en visio-conférence.

Date de convocation : 4 février 2021

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10

Votants : 9

Etaient présents : Monsieur Gérard PARENT, Madame Marie-Josèphe BIGARRE, Monsieur Guillaume LEROY, Madame Nathalie LECONTE, Monsieur Jérémy DEFRES, Mesdames Céline LEGRAND, Natacha ROULLAND, Monsieur Guillaume LA ROUTE et Mesdames Laure LECLERC, Claudine PEDEL.

Absent : Monsieur Pascal LETERRIER

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume LA ROUTE

Nota : Monsieur Jérémy DEFRES n'a pas pu délibérer compte tenu de sa mauvaise réception audio qui l'a empêché d'avoir l'intelligibilité des débats.

Le compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des présents.

MUTUELLE du PERSONNEL

Le maire explique la possibilité à la collectivité de prendre en charge une partie du coût de la mutuelle de nos agents territoriaux.

Le principe est acté et un montant de 25 € par agent est adopté à l'unanimité des présents.

DCM 2021/07 : Travaux d'aménagement du bourg

Le maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement du bourg ayant pour but de réguler le flux des véhicules (voitures, camions et engins agricoles) pour amener les conducteurs à avoir une attitude conforme à une traversée sécuritaire du bourg, en particulier en ce qui concerne la vitesse.

Cela consiste en la création de :

- deux écluses rue de l'Eglise
- une chicane et un rétrécissement avec plateau rue Cavée
- un rond-point à passage central (partiellement pris en charge par le département)

La signalisation attenante à ces dispositions est prise en compte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'engager et de réaliser des travaux d'aménagement du bourg, selon le plan de financement joint à la présente délibération.
- autorise le maire à solliciter l'aide de l'Etat par l'intermédiaire de la DETR pour la réalisation des dits travaux.

DCM 2021/08 : Effacement de réseaux électriques et téléphoniques

Le maire présente au conseil municipal les estimations faites par SDEM 50 pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication dans le secteur : église – mairie – chemin du moulin – rue Pétricot

Le SDEM 50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Le coût prévisionnel est de 330 000 € HT ;

Conformément au barème du SDEM 50, la participation de la commune d'Anneville-en-Saire s'élève à environ 86 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux dans le secteur : église – mairie – chemin du moulin – rue Pétricot
- demande au SDEM 50 que les travaux soient achevés pour le 3^{ème} trimestre 2021
- accepte une participation de la commune de 86 200 €
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM 50 si aucune suite n'est donnée au projet
- donne pouvoir au maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.
- autorise le maire à solliciter l'aide de l'Agglomération avec un fond de concours pour la réalisation des dits travaux.

DCM 2021/09 : Gestion des eaux pluviales

Le maire présente au conseil municipal les travaux nécessaires à la gestion des eaux pluviales dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide d'engager des travaux relatifs à la gestion des eaux pluviales
- décide de contracter pour ces dits travaux un emprunt de 50 000 €
- autorise le maire à contacter trois organismes bancaires pour la réalisation de cet emprunt.

DCM 2021/10 : Enfouissement des réseaux HT

Le maire présente au conseil municipal le projet d'ENEDIS, via son ingénierie SEC concernant des travaux d'enfouissement des réseaux HT au niveau de la salle des fêtes avec mise en place d'un transformateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les deux conventions de servitudes relatives à ces travaux.

PRÉPARATION DU BUDGET

Il est débattu ce que l'on peut envisager dans des grandes lignes. Un document prévisionnel est présenté.

Résultat de clôture 339 000 € répartis avec 308 k€ en fonctionnement et 31 k€ en investissement

Il n'y plus de remboursement d'emprunt

Le fonctionnement sera en grande partie une redite de l'ancien budget

Pour l'investissement

Recettes

- aucune subvention prise en compte
- emprunt prévisionnel 150 k€

Dépenses

- Frais étude 10 k€
- Tondeuse 1 k€

- Distributeur de pain 15 k€
- Travaux église 20 k€
- Sécurisation 50 k€
- Eaux pluviale 50 k€
- Projet salle-pont 150 k€
- Enfouissement réseau 80 k€

Ludovic LESERRE pourra venir présenter notre budget si la séance se tient avant 20h
La date butoir est le 15 avril
Nous proposons le mardi 30 mars à 18h30 pour le vote du budget.

DIVERS

Suite aux inondations une demande de classement en catastrophe naturelle a été faite,
Les piquets autour du pré avec les barbelés ont été enlevés. Le bois pourrait servir pour du chauffage.

Les masques avec logos d'Anneville présentés n'ont pas été retenus

Le bulletin est en cours de réalisation, il faut s'organiser pour le relire éventuellement par des personnes étrangères à notre contexte municipal.

22 heures fin du conseil municipal en visioconférence.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le maire,
Gérard PARENT